

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze avril à dix-huit heures,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 9 avril 2014.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Lucienne ANDRIEU, Fabien SCHURRER, Christine FERRET, Marc BRICARD, Patricia ARNOLD, Marc MAILLARD et Liz THOUREZ.
Bertrand CLÉMENT, arrivé à 18 heures 25, n'a pas pris part aux deux premières délibérations, il avait donné pouvoir à Jean-Luc CARMINATI qui a voté pour lui.

Absents : Frédéric COSTE, Malvine MORERA et Bernard ROQUE.

Pouvoirs : Frédéric COSTE à Marie-France MAUREL,
Malvine MORERA à Christine FERRET,
Bernard ROQUE à Yves ROBIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 05.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-France MAUREL pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints
- 2) Délégations du Conseil Municipal au Maire
- 3) Création des commissions communales
- 4) Désignation des membres de la CAO
- 5) Désignation des membres du CCAS
- 6) Désignation de 2 représentants auprès d'Hérault Énergies
- 7) Désignation de 2 représentants au PNRHL
- 8) Désignation de 2 représentants au PHLV
- 9) Désignation de 2 délégués à RDL
- 10) Désignation d'un représentant auprès du CLIC A ge d'Orb
- 11) Nomination des correspondants de la sécurité routière
- 12) Désignation d'un conseiller en charge des questions de défense
- 13) Désignation d'un représentant au SMVOL.

QUESTIONS DIVERSES.

Point n°1 : Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint

Les indemnités de fonction des élus des communes de plus de 1000 habitants correspondent à 43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire 1015, pour le Maire, et à 16,5% du même indice pour les Adjoint,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les indemnités de fonction du Maire et des Adjoint sont fixées à 50% du montant qui pourrait être alloué.

- Maire : 21,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire 1015
- Adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire 1015.

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-20 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les indemnités de fonction des élus seront automatiquement revalorisées selon l'évolution de la valeur du point d'indice et seront payées mensuellement.

Point n°2 : Délégation du Conseil Municipal au Maire

Dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, le Maire propose d'utiliser certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit la délégation d'un certain nombre d'opérations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire dans les conditions définies ci-dessous :

- de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 4 000 € et lorsque les crédits sont inscrits au budget
- de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- d'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1° alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 4 000 €
- d'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme

Le Conseil Municipal précise que Monsieur le Maire devra rendre compte, à chacune des réunions de l'assemblée délibérante, des décisions prises en vertu des présentes délégations de pouvoir.

Point n°3 : Création des commissions communales

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de procéder à la désignation des membres des commissions communales, lesquelles ont pour mission d'étudier et de préparer certaines questions avant qu'elles ne soient soumises à la décision de l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Ces commissions sont toutes présidées, de droit, par le Maire auprès duquel sont désignés des vice-présidents ainsi que des membres titulaires qui les composeront. Le nombre de ces commissions est déterminé librement par le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de fixer la liste et la composition des différentes commissions communales comme suit :

1 - Budget et finances :

- Vice-présidente : Marie-France MAUREL
- Membres : Jean-Luc CARMINATI, Fabien SCHURRER, Marc BRICARD, Christine FERRET.

2 - Éducation :

- Président : Yves ROBIN
- Membres : Bernadette GUIRAUD, Jean-Luc CARMINATI, Marie-France Maurel, Malvine MORERA, Marc BRICARD, Patricia ARNOLD, Marc MAILLARD.

3 - Jeunesse, Sport, Culture, Animations, Vie associative :

- Président : Yves ROBIN
- Membres : Bernadette GUIRAUD, Christine FERRET, Jean-Luc CARMINATI, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, Lucienne ANDRIEU, Patricia ARNOLD, Frédéric COSTE, Marc BRICARD, Marc MAILLARD.

4 - Urbanisme, Travaux, Voirie, Eau et Assainissement :

- Vice-président : Jean-Luc CARMINATI
- Membres : Fabien SCHURRER, Marc MAILLARD, Frédéric COSTE, Bernard ROQUE, Marie-France MAUREL, Marc BRICARD.

5 - Environnement, Développement durable, Cadre de vie :

- Vice-président : Marie-France MAUREL
- Membres : Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Patricia ARNOLD, Marc BRICARD, Marc MAILLARD, Lucienne ANDRIEU.

Point n°4 : Désignation des membres de la commission de dévolution des marchés

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner les membres du conseil Municipal qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication et ce pour la durée du mandat

Il précise que le vote des membres de cette Commission doit est fait à bulletin secret et, qu'outre le Maire, président de droit, elle est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Les conseillers municipaux votent.

De ce scrutin il ressort que :

- les délégués titulaires sont : Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI et Bernadette GUIRAUD
- les délégués suppléants sont : Fabien SCHURRER, Bernard ROQUE et Marc MAILLARD.

Point n°5 : Désignation des membres de la Commission Communale d'Action Sociale

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner 4 nouveaux membres du Conseil Municipal pour faire partie de la Commission du Centre Communal d'Action Sociale, sachant que le Maire préside cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Bernadette GUIRAUD, Lucienne ANDRIEU, Malvine MORERA et Liz THOUREZ comme membres de la Commission du Centre Communal d'Action Sociale.

Point n°6 : Représentants de la commune auprès du syndicat Hérault Énergies

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil Municipal, consécutif aux élections municipales du 23 mars 2014, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la Commune auprès du Syndicat Mixte d'Énergies du Département de l'Hérault (Hérault Énergies).

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Yves ROBIN (*titulaire*) et Jean-Luc CARMINATI (*suppléant*) pour représenter la Commune auprès du Syndicat Mixte d'Énergies du Département de l'Hérault (Hérault Énergies).

Point n°7 : Représentants de la commune au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 6 mars 1975 décidant l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Après le renouvellement du Conseil Municipal consécutivement aux élections municipales du 23 mars 2014, il convient de procéder à la désignation de deux représentants de la commune auprès de ce syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Fabien SCHURRER et Bertrand CLÉMENT pour représenter la commune auprès du PNRHL.

Point n°8 : Représentants de la commune au Pays Haut Languedoc et Vignobles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune, par délibération en date du 5 décembre 2003, a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Il rappelle la délibération en date du 29 Mars 2008 nommant deux représentants en vue de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Conseil Municipal ayant été renouvelé suite aux élections municipales du 23 mars 2014, la délibération du 29 Mars 2008 est devenue caduque.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide, en remplacement des anciens représentants, de désigner Clément BERTRAND (*titulaire*) et Yves ROBIN (*suppléant*).

Point n°9 : Représentants de la commune auprès de la Régie de Développement Local

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune, par délibération en date du 10 Février 2006 a décidé d'adhérer à la Régie de Développement Local (RDL) pour la mise en œuvre du Plan Local d'Insertion et de l'Emploi (PLIE).

Le Conseil Municipal désigne Yves ROBIN (*titulaire*) et Bernadette GUIRAUD (*suppléante*), à l'unanimité, pour siéger au Conseil d'Administration de la RDL.

Point n°10 : Représentants de la commune auprès du CLIC AGE D'ORB

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit être représentée au sein du collège des élus du Conseil d'Administration du CLIC Age d'Orb.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner Bernadette GUIRAUD pour représenter la commune au sein du collège des élus du Conseil d'Administration du CLIC Age d'Orb.

Point n°11 : Représentants de la commune à la sécurité routière

A la suite du renouvellement des conseillers municipaux consécutivement aux élections municipales du 23 mars 2014, il y a lieu de désigner deux nouveaux conseillers municipaux, un titulaire et un suppléant en qualité de correspondants communaux à la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Bertrand CLÉMENT (*titulaire*) et Frédéric COSTE (*suppléant*), à l'unanimité.

Point n°12 : Conseiller en charge des questions de défense

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 décembre 2011 par laquelle M. Jean-Paul LABAT, conseiller municipal, avait été désigné en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Il fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu, suite au renouvellement des conseillers municipaux consécutif aux élections municipales au 23 mars 2014, de désigner un nouveau conseiller municipal pour le remplacer dans cette fonction.

Monsieur Bertrand CLÉMENT est élu, à l'unanimité, en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense en remplacement de Monsieur Jean-Paul LABAT.

Point n°13 : Représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 23 mars 2014, il y a lieu de désigner un nouveau représentant de la commune auprès du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

Après en avoir délibéré, les 15 membres du Conseil Municipal désignent Monsieur Yves ROBIN pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

QUESTIONS DIVERSES

Dictionnaires :

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que, chaque année, la commune offre un dictionnaire aux élèves qui quittent l'école du Pujol pour entrer en 6^{ème}. Il sollicite leur avis sur ce point. A l'unanimité les conseillers valident cette acquisition.

Guinguette :

Monsieur le Maire présente un devis de 1500 € qu'il a fait établir pour réaliser la décoration extérieure de la guinguette. Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour ce projet. Monsieur le Maire est chargé de la négociation avec le locataire pour évaluer la participation de chacun (mairie et locataire).

REZO POUCE :

Monsieur le Maire explique que le Pays Haut Languedoc et Vignobles a lancé un projet d'auto-stop sécurisé et organisé. Il s'agit de mettre en place un réseau de covoiturage sur la zone allant de Courniou à Bédarieux. Les personnes intéressées devront s'inscrire gratuitement dans les mairies en présentant une pièce d'identité. Les automobilistes volontaires seront signalés par un autocollant apposé sur leur véhicule. Des panneaux seront implantés aux différents points d'arrêts.

Un comité de pilote s'est constitué auquel participent principalement les élus de communes concernées. Il conviendra donc de désigner les conseillers qui représenteront la commune au sein de ce comité.

Messieurs MAILLARD, BRICARD et CLÉMENT font part de leur intérêt pour cette opération.

Une délibération sera donc proposée au vote lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal pour acter ces candidatures.

La séance est levée à 19 h 55.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB le 17 avril 2014.

Le Maire,
Yves ROBIN

